

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-219

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,

Vu la demande de Noréade Lieudit La Cornette à CASSEL 59670 afin de garantir la sécurité des travaux de branchement eau, réparation 3, allée des Saules et 63, route d'Esquelbecq à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte à 30km/h au droit des travaux 3, allée des Saules et 63, route d'Esquelbecq, et ce, **le 26 septembre 2022**.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par NOREADE et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.
Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par NOREADE et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et transmis à Noréade et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 24 septembre 2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 24/09/2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS

